

Défaillances d'entreprises : les officines à un niveau historiquement bas



Getty Images/iStockphoto

Covid-19 ou pas, les défaillances de pharmacies sont de plus en plus rares. Selon des données communiquées par la société [Interfimo](#), le nombre d'ouvertures de procédures collectives de pharmacies au cours du premier semestre 2021 est de 32, contre 37 pour la même période de 2020, soit une baisse de 13,5 %. Le nombre de plans de sauvegarde passe de 4 en 2020 à 6 en 2021 (+50 %) mais dans le même temps, les redressements chutent de 11 à 8 (-27,3 %) et les liquidations judiciaires de 22 à 18 (-18,2 %). Certes, les mesures gouvernementales (aides financières de l'Etat type PGE et de l'Assurance maladie) ont protégé les pharmacies mais elles l'ont fait d'autant mieux que les fondamentaux de la pharmacie sont sains et que, d'une manière générale, le réseau officinal est plus résilient à la crise sanitaire que la grande majorité des secteurs des entreprises.

Ces chiffres sont à rapprocher des données concernant le nombre de défaillances d'entreprises au troisième trimestre 2021. La société [Altares](#) a constaté 5 311 nouvelles procédures collectives sur cette période, des chiffres également en recul, de 20,8 % par rapport au [troisième trimestre 2020](#). La politique du « quoi qu'il en coûte » s'est traduite par un volume des jugements deux fois inférieur au niveau d'avant Covid. Cependant, des signaux de fragilisation émergent pour les PME de 10 à 19 salariés qui étaient encore épargnées au second trimestre 2021. La raison ? Elles manquent déjà de cash pour financer la reprise. Elles enregistrent une augmentation de 2,9 % du nombre de procédures collectives. Une dégradation portée par la forte hausse (+ 30 %) du nombre de redressements judiciaires.